



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE
SEINE ARCHE (EPADESA)**

N° Spécial

15 mai 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial EPADESA du 15 mai 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE-ARCHE (EPADESA)	Page
EPADESA n° 049/2017	10.12.2017	Décision prononçant le déclassement du volume 212.502 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « PB20-PB21 Complément», sis sur la parcelle cadastrée section P no 232 sur la commune de Puteaux.	3

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE ARCHE
(EPADESA)

Décision EPADESA n° 049/2017 du 10 mai 2017 prononçant le déclassement du volume 212.502 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « PB20-PB21 Complément », sis sur la parcelle cadastrée section P no 232 sur la commune de Puteaux.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2141-1 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 22 et 24 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.321-14 et suivants et R.321-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2010-743 du 2 juillet 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine-Arche (EPADESA), publié au Journal Officiel du 3 juillet 2010 ;

Vu la décision du Directeur Général de l'EPADESA n°183/2016 en date du 11 octobre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Valot, Directeur Général Adjoint Administratif et Financier, notamment en matière de gestion des biens domaine public et du domaine privé ;

Vu le procès-verbal constatant la désaffectation, dressé le 26 avril 2017 par Arnaud Fourreau, huissier de justice associé au sein de la SCP Alain BENZAKEM, Arnaud FOURREAU, Maurice-Alexandre SERBAN, titulaire d'un office ministériel d'huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, ayant son siège à Nanterre, 38 rue Salvador Allende ;

Décide

De prononcer le déclassement :

- du volume 212.502 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « PB20-PB21 Complément », sis sur la parcelle cadastrée section P n°232 sur la commune de Puteaux ;

Tel que figuré sous couleur rose sur le plan E129 ci-annexé.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs par Mr le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera affichée au siège de l'EPADESA, Immeuble Via Verde - 55, place Nelson Mandela à Nanterre, pendant une durée de deux mois.

Les annexes de la présente décision sont consultables au siège de l'EPADESA.

Le Directeur Général Adjoint Administratif et Financier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alexandre VALOT
Directeur Général Adjoint

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>